

Valorisez la vocation de votre taxe d'apprentissage...

La taxe d'apprentissage est obligatoire pour votre entreprise, mais vous disposez de toute liberté pour l'affecter à tout organisme enseignant de votre choix.

Cela vous permet d'associer votre entreprise à des valeurs qui vous sont chères et de permettre ainsi aux jeunes de bénéficier d'une formation de qualité dans la voie qu'ils ont choisie.

En affectant votre taxe au Lycée TERRE NOUVELLE, vous donnez une dimension humaine à votre décision. Vous permettez aux enseignants de transmettre leur savoir à vos futurs collaborateurs et participez concrètement à leur avenir.

Lycée Agricole TERRE NOUVELLE

2. av. des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

☎ 04 66 32 07 42

☎ 04 66 32 06 59

✉ contact@lycee-terrenouvelle.com

🌐 <http://lycee-terrenouvelle.com>

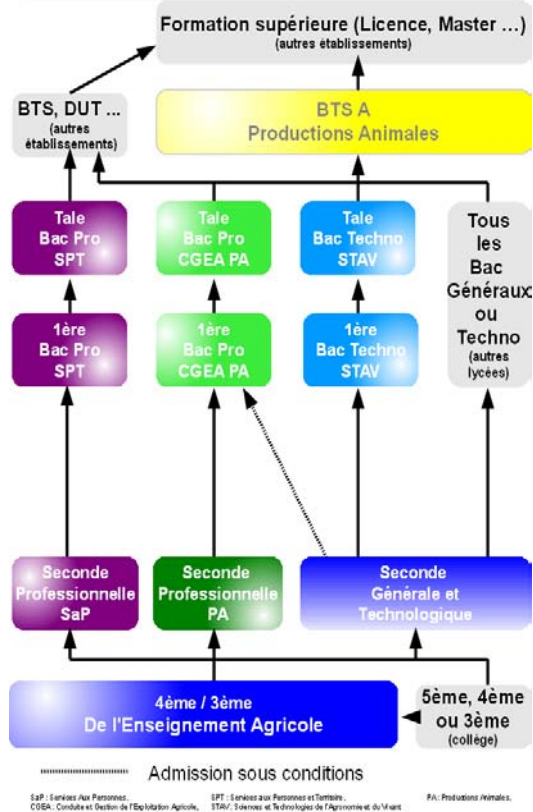


Investissez votre taxe d'apprentissage,



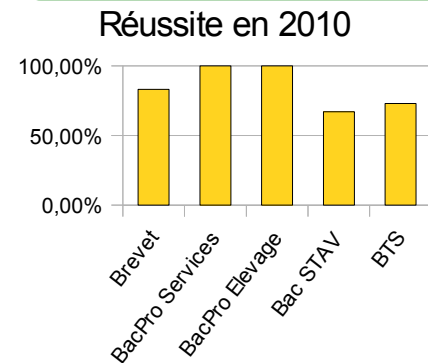
devenez
partenaire
du Lycée
TERRE
NOUVELLE

Les Formations du Lycée TERRE NOUVELLE



Les Métiers de L'Élevage

Les parcours de formation proposés dans les établissements du CNEAP¹ intègrent de nombreux stages en exploitation. Les élèves sont ainsi en prise directe avec des situations concrètes en lien avec les exploitations.



Les Métiers des Services

La qualité des formations Services du CNEAP¹ et la diversité des métiers et des débouchés sont autant d'atouts à saisir par ceux qui veulent vivre au cœur des territoires ruraux avec une bonne qualité de vie.

Dans une structure accueillante, centrée sur la réussite de chacun, le Lycée d'Enseignement Agricole Privé TERRE NOUVELLE accepte tout élève souhaitant se former en gardant un contact avec la nature.

Il permet à chacun d'exprimer toutes ses potentialités et d'atteindre son meilleur niveau de formation.

Il développe sa capacité d'initiative et d'autonomie permettant à chacun d'agir avec responsabilité et engagement.

¹ Le CNEAP est une fédération d'établissements d'enseignement agricole privé qui relèvent tous du ministère de l'agriculture.

Le Lycée d'Enseignement Agricole Privé TERRE NOUVELLE est habilité à percevoir les subventions de toutes les entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage, dans les catégories suivantes :

- Ouvriers et employés qualifiés
- Cadres moyens
- Cadres supérieurs

Les entreprises doivent s'acquitter de cette taxe **avant le 28 février 2011** auprès des organismes collecteurs :

- Chambres de Commerce et d'Industrie
- Chambres des Métiers.....

N'oubliez pas de préciser que vous souhaitez que votre taxe soit reversée au bénéfice du lycée Terre Nouvelle.

Nous vous en remercions.

✂

Nom de l'entreprise :

Adresse :

N° Téléphone : N° SIRET :

Je demande à l'organisme collecteur

De verser au

Lycée Agricole TERRE NOUVELLE
2 rue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS

Un montant de €

Fait à, le

Signature et Cachet de l'entreprise

✂

Coupon à nous retourner LEAP TERRE NOUVELLE, 2 av. des Martyrs de la Résistance 48100 MARVEJOLS